

MEDIALEX

SCM VANILLE

Annonce n° 1847
Type Constitution de société
Parution web 03/12/2025
Parution print 03/12/2025 · Le Journal de Mayotte (JDM_20251203.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 novembre 2025, à MAMOUDZOU.

Dénomination : SCM VANILLE.

Forme : Société civile de moyen.

Siège social : Immeuble DJOUMA, Route nationale 1 Kawéni, 97600 Mamoudzou.

Objet : La société a pour objet exclusif la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque associé..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers non associés, personnes physiques ou morales, ainsi qu'à des ascendants, descendants ou au conjoint de l'un d'eux, qu'à condition que les cessionnaires répondent aux conditions d'adhésion à la société posées à l'article 9 des présentes. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés..

Gérant : Monsieur Thanh Nhon BUI, demeurant 259 Avenue Irene Engleme, 97600 Mamoudzou

Gérant : Monsieur Pierre POUCHIN, demeurant 42 résidence Ravenea, 97600 Mamoudzou

La société sera immatriculée au RCS de Mamoudzou.

Pour avis.

La gérance

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.